



# Extrait du Registre des Délibérations

Direction Générale des Services  
Service des Assemblées  
et de la Réglementation

du Conseil Municipal

SF/FDL/JL/FM/2016

## SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 29 juin à 18h00, les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 23 juin 2016 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. BOULARD, Maire.

**Sont présents** : M. J-C. BOULARD, Mme I. SEVERE, M. C. COUNIL, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. J. GOUFFE, Mme A. BESNARD, M. B. BREUX, Mme M. SCHIAPPA, M. F. EDOM, Mme E. DEBOST, M. S. LOPES, Mme J. PEDOYA, M. Y. CALIPPE, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. P. DELPECH, Mme C. N'KALOULO, M. C. JEAN, Mme A. MATHIS, Mme R. KAZIEWICZ, Mme C. GOUHIER, Mme C. POUPINEAU, M. J-F SOULARD, M. T. TOUCHE, Mme P. CHARTON, Mme F. PAIN, M. A. EL ARRASSE, M. T. SAMAIN, M. R. BATIOU, M. O. BIENCOURT, M. S. GUY, M. A. AMMAR, Mme S. MOISY, M. Q. PORTIER, Mme V. RIVRON, M. A. PIGEAU, Mme E. MARTI, M. P. BOUGLER, M. Y. BROCHARD, M. J-M. BATAILLER, Mme I. PIVRON, Mme A. PEROT, Mme H. DUBREUIL-DEFRENNE, Mme C. MORANCAIS, M. K. EDOM, M. L. NOGUES, M. E. DUBOIS, M. L. VALMENIER, M. L. BORREMANS

**Absents et représentés** : Mme J. PEDOYA Mme A-M. CHOISNE, M. S. LE FOLL, Mme M. KARAMANLI, Mme F. RAMBURE, M. A. AMMAR, Mme L. PEREZ, Mme V. RIVRON, M. A. PIGEAU, M. J-E. MAZERY, M. E. DUBOIS

**Absente et excusée** : Mme F. DUBOIS

**Votes par procuration** :

Mme BESNARD pour Mme PEDOYA après son départ  
Mme PAIN pour Mme CHOISNE  
M. BOULARD pour M. LE FOLL  
M. BIENCOURT pour Mme KARAMANLI  
Mme KAZIEWICZ pour Mme RAMBURE  
Mme SEVERE pour M. AMMAR après son départ  
Mme POUPINEAU pour Mme PEREZ  
M. BATAILLER pour Mme RIVRON jusqu'à son arrivée  
Mme RIVRON pour M. PIGEAU après son départ  
Mme MORANCAIS pour M. MAZERY  
M. VALMENIER pour M. DUBOIS après son départ

Mme PAIN remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.